

PLAN D' ACTIONS

DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS

DE GAZ À EFFET DE SERRE

**Laboratoire TVES
2023-2025**



**Université
de Lille**

ulco
Université
Littoral Côte d'Opale

Plan

Plan d'actions de réduction des émissions de GES (Gaz à effet de serre)

Laboratoire TVES - ULR 4477

- Cadrage introductif [P4-5](#)

- 1 - Fiches « Mobilité »
 - 1.1 - Déplacements domicile-travail
 - a - Faciliter et sensibiliser à l'usage du vélo [P7](#)
 - b - Co-voiturage [P8](#)
 - c - Forfait Mobilités durables [P9](#)

 - 1.2 - Déplacements professionnels
 - a - Privilégier les modes de transport les moins émetteurs de GES [P10](#)
 - b - Mesures compensatoires [P11](#)

- 2 - Fiches « Énergie »
 - 2.1 - Sensibiliser aux économies d'énergie [P12](#)
 - 2.2 - Signaler les dysfonctionnements [P13](#)

- 3 - Fiche « Achats »
 - 3.1 - Organiser des événements scientifiques éco-responsables [P14](#)

- 4 - Fiches « Numérique »
 - 4.1 - Sobriété digitale [P15](#)
 - 4.2 - Achat et fin de vie des équipements [P16](#)

Cadrage introductif

Pourquoi un plan d'actions de réduction des émissions de gaz à effet de serre ?

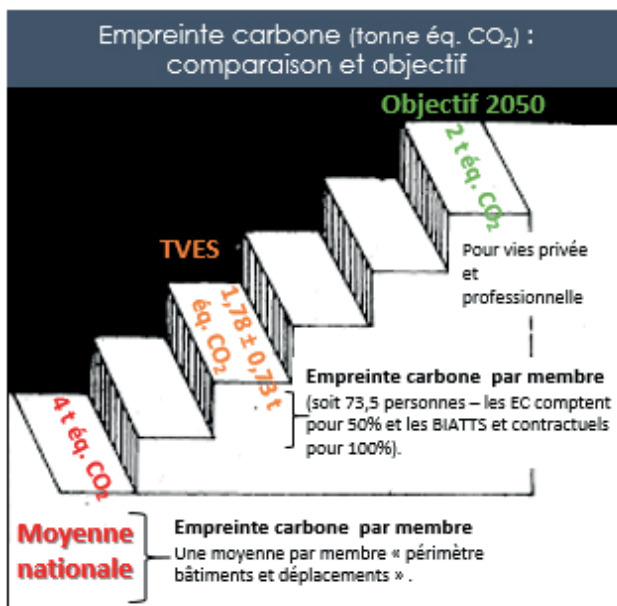
Entré en vigueur en 2016, l'**Accord de Paris** vise à atteindre la neutralité carbone en 2050, ce qui implique la limite de **2 tonnes éq.CO₂ par an et par personne** en France (*vies professionnelle et privée confondues*). Au cœur de l'Agenda 2030 de la France, 17 objectifs de développement durable couvrent l'intégrité des enjeux afin d'adapter nos comportements à ce monde en mutation. La réponse nationale s'est fait connaître dans le monde de la recherche par la lettre de la CPU et du CNRS aux directeurs d'unité le 21 octobre 2021. Cette prise de conscience pour mieux prendre en compte l'impact environnemental des laboratoires de

recherche a déclenché la création de nouvelles dynamiques, telles que le collectif Labos1point5, de nouvelles obligations pour les universités et les laboratoires, notamment celles de faire leur bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES) et de réaliser un plan d'actions de réduction des émissions. Par ailleurs, afin d'inciter les unités de recherche à mettre en place rapidement des outils et des procédures visant à réduire leur impact carbone, l'HCERES a ajouté une nouvelle section, intitulée «Développement durable et prise en compte des impacts environnementaux», dans les évaluations de la vague B (2020-2021).

Objectif du plan d'actions de réduction des émissions de gaz à effet de serre

L'objectif est de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) du laboratoire entre 2019 et 2025. Pendant cette période, deux BEGES seront effectués : celui de 2019 et de 2023. Ce plan

d'actions s'appliquera **à partir du 1er janvier 2023** pour une durée de trois ans. Des réajustements pourront être intégrés afin d'être en cohérence avec nos universités et le ministère.



Source : BEGES du Laboratoire TVES 2021

Méthodologie appliquée pour réaliser ce plan

Le BEGES du laboratoire a été réalisé à partir des données de 2019. Les résultats ont été présentés le 9 décembre 2021 aux membres de TVES. Un BEGES n'est pas une fin en soi mais un moyen pour repérer les leviers qui permettront de réduire les émissions de GES.

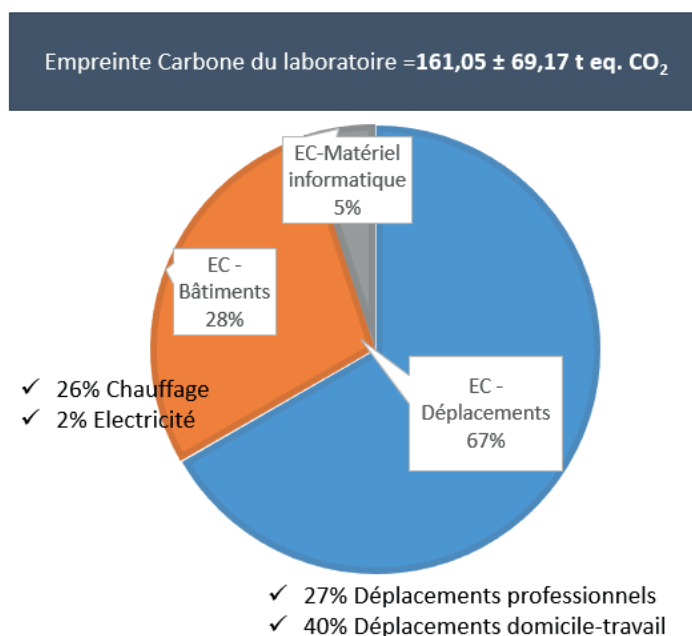
En s'appuyant sur les résultats du bilan, un temps d'échanges ouvert à tous les membres de TVES a eu lieu le 13 mai 2022.

La réunion avait pour objectif de faire émerger des propositions d'actions visant à réduire les émissions de GES. Les propositions issues de cette réunion ont ensuite été présentées au Conseil du laboratoire, puis en Assemblée Générale plénière le 9 juin 2022. Ainsi tous les membres de TVES ont eu la possibilité de proposer des actions puis de voter pour celles qui leur semblaient prioritaires.

Sur cette base, l'ensemble des propositions ont été reprises puis catégorisées en fonction de la difficulté de leur mise en place (facile, moyenne, forte) et de leur priorité (faible, moyenne, forte). La priorité des actions s'appuie sur les résultats des votes de juin 2022. L'ambition de ce premier plan d'actions du laboratoire est d'amorcer une première série d'actions concrètes, cohérentes et surtout émanant d'une démarche collective impliquant les membres du laboratoire et visant la meilleure efficacité possible. Ainsi, ce premier plan prend en considération les critères de faisabilité et de difficulté de mise en œuvre tant à l'échelle individuelle

que collective, pour TVES comme pour nos universités. Quant à la gradation du niveau de difficulté de mise en œuvre d'une action, elle s'appuie sur le type de changement que l'action implique pour l'utilisateur et le niveau d'effort pour y parvenir. Par exemple, modifier son mode de déplacement domicile-travail implique un changement d'habitude de vie, une nouvelle organisation, qui n'est pas toujours facile à accepter ou à mettre en place.

Ce plan reprend les thèmes qui composent le BEGES : **Énergie, Mobilité, Achats**. À chaque thème, sont associées des **fiches d'action**. Le numérique n'est pas encore intégré dans le BEGES, mais nous avons fait le choix d'inclure deux fiches sur cette thématique.



Source : BEGES du laboratoire TVES - 2021

Les fiches d'action ont été élaborées en cohérence avec les directives de nos établissements ULille et ULCO.

Elles ont été conçues sur deux niveaux de lecture :

- 1- les actions à mener par les membres du laboratoire;
- 2- les demandes à adresser aux universités via le réseau des référents Zéro carbone pour ULille et aux CGU pour l'ULCO par l'intermédiaire de Séverine Frère et Iratxe Calvo-Mendieta.

La réussite de ce plan sera assurée par la participation collective des membres de TVES : autrement dit, si chaque membre applique individuellement les actions inscrites dans ce plan dans la mesure de ses possibilités, notre BEGES personnel et professionnel sera moins élevé.



1 - Fiches «Mobilité»

1.1 - Déplacements domicile-travail

a - Faciliter et sensibiliser à l'usage du vélo

Priorité



Difficulté de mise en oeuvre



Actions pilotes

- ➔ Atelier découverte : vélo électrique et trottinette, combinés à des balades urbaines à Lille et à Dunkerque
- ➔ Participer aux challenges (de la mobilité, mai à vélo...)
- ➔ Kit vélo offert par TVES une fois par an pour un nombre limité de membres

Indicateurs

- ➔ Nombre d'utilisateurs de vélo pour leurs déplacements domicile-travail
- ➔ Nombre de participants aux challenges

Faire remonter :

- SDDRS* de ULille
- CGU** de l'ULCO

*Service Développement Durable et Responsabilité Sociale

**Centre de gestion universitaire

- Louer un vélo :

<https://droitauvelo.org/Ou-louer-un-velo-dans-le-Nord-et-dans-le-Pas-de-Calais>

- Abris vélos :

http://umap.openstreetmap.fr/fr/map/parkings-velo-vlille-et-arrets-de-bus-et-metro-uni_251405#13/50.6348/3.1178

- Pour accéder à un abri vélo sécurisé sur ULille contacter : logistique-fasest@univ-lille.fr

- Cartographie de la cyclabilité des Hauts-de-France (ADAV) :

<https://cyclabilite.droitauvelo.org/>

- Besoin de parkings vélo couverts et sécurisés (avec casiers)
- Espaces pour garer les trottinettes

1- Fiches «Mobilité»

1.1- Déplacements domicile-travail b - Co-voiturage

Priorité



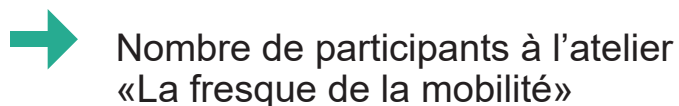
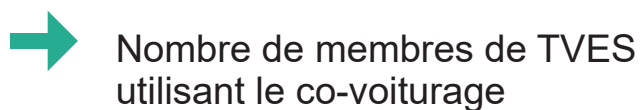
Difficulté de mise en oeuvre



Action pilote



Indicateurs



- Possibilité de s'inscrire en tant que passager ou en tant que conducteur :

<https://www.passpasscovoiturage.fr/>

- Les aires de co-voiturage :

<https://www.passpasscovoiturage.fr/points-relais>

1 - Fiches «Mobilité»

1.1 - Déplacements domicile-travail c - Forfaits Mobilités durables

Priorité



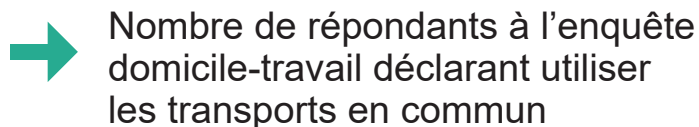
Difficulté de mise en oeuvre



Action pilote



Indicateur



Le cumul intégral du Forfait Mobilités durables avec le remboursement partiel d'un abonnement de transport en commun est autorisé.

- Forfait Mobilités durables pour l'utilisation du vélo personnel ou covoiturage (conducteur ou passager)

Montant annuel maximal : 300 €.

ULille

Forfait Mobilités durables téléchargeable à partir de l'intranet d'ULille :

<https://intranet.univ-lille.fr/action-sociale/sport-bien-etre/>

Ou en cliquant sur Forfait Mobilités durables. Le transmettre une fois complété via l'application « **DIAPASO** » de l'ENT.

ULCO

Document téléchargeable en cliquant sur Forfait Mobilités durables

ou dans l'Espace des documents (ENT) :

Documents Ressources/DRH/Traitement-Indemnités/Indemnités/forfait/forfait mobilités durables

Les bus étant gratuits au sein de la CUD, les salariés de l'ULCO habitant la CUD ne peuvent pas bénéficier du Forfait Mobilités durables.

- Prise en charge partielle à 50% des titres d'abonnement de transport (services publics de location de vélos, SNCF, RATP, Ilévia)

ULille

ENT d'ULille via l'application « Titre de transport »

ULCO

Document téléchargeable en cliquant sur

[Remboursement frais dom/travail](#)

ou dans l'Espace des documents (ENT) :

Documents Ressources/DRH/Traitement-Indemnités/Indemnités/rem.frais transp. domicile-travail

1 - Fiches «Mobilité»

1.2 - Déplacements professionnels

a - Privilégier les modes de transport les moins émetteurs de GES

Priorité



Difficulté de mise en oeuvre



Actions pilotes

- ➔ Atelier «La fresque de la mobilité»
- ➔ Diffusion d'un outil ULille pour faciliter le choix des modalités de transports pour les missions professionnelles
- ➔ Kit de déplacement pour la marche ou le vélo (coupe-vent, cape, lumière...) par le laboratoire TVES

Indicateurs

- ➔ Nombre de km parcourus par mode de déplacement
- ➔ Nombre de tonnes éq.CO₂ émises par mode de déplacements

- Continuer à privilégier le train à l'avion pour des déplacements en France métropolitaine.

- Privilégier les déplacements sans voiture dans un périmètre urbain.

- Privilégier les déplacements en transports en commun lors des missions en France et à l'étranger.

Calculez l'impact (tonnes éq.CO₂) de votre trajet en fonction du mode de transport choisi :

outil ADEME : <https://datagir.ademe.fr/apps/mon-impact-transport/>

outil labos1point5 : <https://apps.labos1point5.org/travels-simulator>

Faire remonter :

- SDDRS* de ULille
- CGU** de l'ULCO

- Un compte universitaire sur la plate-forme de co-voiturage Citiz.
- Des stations de recharge pour voitures électriques devant les bâtiments universitaires.

*Service Développement Durable et Responsabilité Sociale

**Centre de gestion universitaire

1 - Fiches «Mobilité»

1.3 - Déplacements professionnels

b - Mesures compensatoires

Priorité



Difficulté de mise en oeuvre



Action pilote

- ➔ Mettre à disposition dans l'intranet de TVES les mesures compensatoires possibles.

Indicateurs

- ➔ Part des projets qui intègrent des mesures compensatoires
- ➔ Nombre de tonnes éq. CO₂ compensées

À titre indicatif, pour les projets déjà labellisés, des fourchettes de « prix en €/t éq.CO₂ » se dessinent entre :

- 20 et 70 €/t éq.CO₂ pour les projets forestiers
- 30 et 100 €/t éq.CO₂ pour les projets agricoles

• Pour les projets de recherche impliquant des déplacements en avion prévoir des mesures compensatoires en finançant des projets bénéficiant du Label bas-carbone.

• Prévoir une ligne dans les réponses à AAP sur **la mise en place d'actions de compensation** pour les manifestations scientifiques lorsque celles-ci ont une empreinte carbone non négligeable (*déplacements*).

Site pour connaître la démarche et les projets à financer bénéficiant du Label bas-carbone et pour avoir accès au formulaire en ligne :

<https://www.ecologie.gouv.fr/label-bas-carbone>

Le Label bas-carbone créé par le ministère de la Transition écologique en 2018 a pour objectif de contribuer à l'atteinte des objectifs climatiques de la France.

Les projets développés dans le cadre du Label bas-carbone sont qualitatifs, locaux, portés par des acteurs du territoire, et outre la réduction d'émissions de GES générée, ils respectent une intégrité environnementale et génèrent de nombreux co-bénéfices.

2 - Fiches «Énergie»

2.1 - Sensibiliser aux économies d'énergie

Priorité



Difficulté de mise en oeuvre



Documents ressources

- ULCO : [Schéma pluriannuel stratégie immobilière](#)
- Plan de sobriété énergétique ULCO & ULille

Actions pilotes

- Référents par bâtiment recherche
- Atelier «La fresque du numérique»
- Atelier Éco-gestes

Indicateurs

- Nombre de KWh consommés par an

Ayons les bons réflexes :

- Éteindre les lumières et les appareils en veille (*photocopieurs et imprimantes*) lorsqu'on quitte le bâtiment après 18h.
- Éteindre l'ordinateur au-delà de 30 minutes d'absence (*ex : à la pause déjeuner*).
- Refermer les fenêtres quand on quitte la salle de cours ou le bureau l'hiver.

Un photocopieur consomme **80%** de son énergie en mode attente

Quelques exemples de consommation :

- 1 unité centrale = 20 à 100 Wh
- 1 écran plat = 10 à 30 Wh
- 1 photocopieur = 160 à 260 Wh
- 1 imprimante laser = 200 à 300 Wh

Faire remonter :

- SDDRS* de ULille
- Direction du patrimoine de l'ULCO

- Remplacer certaines lumières par des détecteurs
- Améliorer l'isolation des bâtiments

*Service Développement Durable et Responsabilité Sociale

2 - Fiches «Énergie»

2.2 - Gestion des fluides : signaler les dysfonctionnements

Priorité



Difficulté de mise en oeuvre



Personnes ressources

- **CGU de Dunkerque**
lucie.vasseur@univ-littoral.fr
- **CGU de Boulogne**
logistique-boulogne@univ-littoral.fr
- **ULille**
logistique-fasest@univ-lille.fr

Indicateurs

- ➔ Nombre de dysfonctionnements signalés
- ➔ Nombre de dysfonctionnements résolus

En cas de fuite d'eau, de robinet qui goutte, de détecteur défectueux ou tout autre dysfonctionnement :

Signaler le problème à la personne ressource qui alertera les services techniques.

Un robinet qui goutte =
jusqu'à **120 litres d'eau par jour**,
soit environ 105€/an

Une fuite dans les toilettes =
600 litres d'eau par jour,
soit environ 660€/an

3 - Fiche «Achats»

3.1 - Organiser des évènements éco-responsables

Priorité



Difficulté de mise en oeuvre



Personnes ressources

- ➔ **Achats :**
marches-publics@univ-littoral.fr
rodolphe.vandenbilcke@univ-lille.fr
- ➔ **Communication :**
communication@univ-littoral.fr
communication@univ-lille.fr

Documents ressources

- ➔ [Liste de traiteurs en circuits courts à Dunkerque, Boulogne et Lille](#)

Indicateurs

- ➔ % de repas commandés en circuit court
- ➔ % de fournitures éco-responsables achetées

Faire remonter :

- SDDRS* de ULille
- Services achats et communication de l'ULCO

*Service Développement Durable et Responsabilité Sociale

Pour l'organisation d'un événement scientifique,

• Privilégier si possible :

- L'emploi de badges réutilisables.
- L'organisation de repas valorisant les circuits courts.
- Les prestataires limitant les déchets.
- Les produits éco-responsables du catalogue de fournitures de bureau.
- Des consommables issus du réemploi ou contenant des matériaux recyclés.

• Limiter les goodies et privilégier les matériaux et les process qui génèrent le moins d'impact.

Une cinquantaine d'utilisations sont nécessaires pour obtenir un meilleur bilan carbone pour un sac réutilisable en coton que celui d'un sac en plastique jetable.

- Augmenter la part de papier recyclé et réduire la granulométrie
- Constituer un fond éco-cup empruntable par le labo au service communication
- Relayer l'information sur les bourses aux mobiliers
- Privilégier la qualité à la politique du moins cher dans les marchés publics

4 - Fiches «Numérique»

4.1 - Sobriété digitale

Priorité



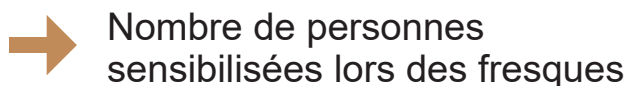
Difficulté de mise en oeuvre



Action pilote



Indicateur



• Le numérique représente aujourd'hui **3 à 4% des émissions de GES** dans le monde.

• Un ordinateur portable consomme **50 à 80% de moins** qu'un ordinateur fixe.

• **73%** de l'impact carbone d'un ordinateur portable est dû à sa fabrication (*plus de 80% pour un smartphone*).

• Allonger la durée de vie d'un ordinateur portable de 3 à 5 ans baisse de **37%** les émissions annuelles de GES.

• Utiliser le wifi plutôt que la 5G permet de consommer **23 fois moins**.

• Privilégier l'hébergement et le stockage des données sur le serveur local implanté physiquement sur notre lieu de travail (*Nextcloud, Moodle pour remplacer google drive*).

• Trier et supprimer les fichiers et mails inutiles.

• Privilégier les documents partagés ou les liens hypertexte à l'envoi de pièces jointes.

• Utiliser les marque-pages/favoris ou l'historique pour éviter des recherches web consommatrices.

• Adopter les bonnes pratiques du numérique disponibles sur le guide: <https://myimpact.isit-europe.org/>

• Limiter le visionnage de vidéos en streaming et pour celles-ci baisser la qualité, en utilisant le wifi dès que possible.

• Privilégier les conférences téléphoniques (*moins consommatrices que les visio*) en petit nombre de participants quand on se connaît déjà. *Ne pas oublier l'efficacité et la nécessité de préserver les liens humains : trouver un juste milieu entre présentiel et numérique.*

• En visioconférence, éteindre sa caméra quand elle n'est pas utile (*quand on se connaît bien, on allume la caméra au début et à la fin de la visio et/ou à chaque fois qu'on prend la parole*).

4 - Fiches «Numérique»

4.2 - Achat et fin de vie des équipements

Priorité



Difficulté de mise en oeuvre



Action pilote

- ➔ Atelier de partage de compétences sur les logiciels libres

Indicateurs

- ➔ Nombre d'ordinateurs achetés
- ➔ Nombre d'équipements informatiques achetés (*hors ordinateurs*)
- ➔ Durée moyenne de vie des équipements
- ➔ Part des ordinateurs reconditionnés achetés
- ➔ Part des achats numériques labélisés

Faire remonter :

- SDDRS* de ULille
- ULCO

*Service Développement Durable et Responsabilité Sociale

- ULille : renouveler le parc quand cela est nécessaire, aller si possible au-delà de l'amortissement comptable.
- Favoriser la réutilisation via l'Économie sociale et solidaire (*traçabilité des équipements donnés*)
- Acheter du neuf avec des **Labels** et un bon indice de réparabilité.

- Allonger la durée de vie du matériel. L'équipement informatique le plus économique/écologique est celui que l'on n'achète pas !
- Privilégier les systèmes d'exploitation et les logiciels libres (*gratuits et libres de virus aussi*).
- Solliciter le service informatique pour réparer vos ordinateurs :
ULCO Dunkerque : philippe.deroo@univ-littoral.fr
ULille : via application « Assistance informatique » de l'ENT
- Privilégier l'achat de matériels informatiques multifonctions, plutôt que l'achat de plusieurs appareils individuels lourds.
- Privilégier les achats d'ordinateurs reconditionnés (*marché avec MATinfo5 pour ULille*).

- Le **Label TCO** examine les substances dangereuses, la circularité, la fabrication sur le plan social et environnemental, etc.
- Le **Label EPEAT** identifie 51 critères dont : l'élimination de matériaux nocifs, l'éco-conception, la performance énergétique, la longévité du produit, le recyclage...
- Le **Label L'Ange Bleu** est conçu par l'Agence allemande de l'environnement et identifie des critères environnementaux et de santé.

